

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : secondaire ordinaire

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 01/09/2018 au 30/06/2019

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 18 septembre 2018
 - Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Évaluations – Formation scientifique

Destinataires de la circulaire

- À Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- À Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles secondaires ordinaires libres subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux chefs d'établissement d'enseignement secondaire ordinaire organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement obligatoire.

Signataire

Ministre / Administration générale de l'enseignement
Administration : Madame Lise-Anne HANSE, Administratrice générale

Personnes de contact

Service ou Association : Service général du Pilotage du système éducatif

Nom et prénom	Téléphone	Email
Marie-Noëlle MEERSSEMAN	02 690 80 62	marie-noelle.meersseman@cfwb.be
Iris VIENNE	02/690.81.91	iris.vienne@cfwb.be

Madame,
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir les informations concernant l'évaluation externe non certificative qui est organisée, cette année scolaire, pour les élèves de 4^e année de l'enseignement secondaire technique et artistique de qualification et professionnelle. Cette épreuve porte sur la formation scientifique.

La participation à cette évaluation est **obligatoire**.

Les documents de l'épreuve

Les documents relatifs à l'épreuve sont les suivants :

- Carnet de l'élève ;
- Dossier de l'enseignant.

La distribution des documents

Les documents relatifs à la passation de l'épreuve seront livrés directement dans chaque établissement **entre le jeudi 20 septembre 2018 et le vendredi 28 septembre 2018**. Les livraisons seront effectuées entre 8h et 16h et en aucun cas le mercredi après 12h, ni le jeudi 27 septembre 2018.

Lors de la livraison, il est nécessaire de :

- vérifier que le nombre de caisses reçues corresponde bien à celui mentionné sur le bordereau soumis par le livreur ;
- corriger si nécessaire le bordereau, le dater et le signer ;
- après le départ du livreur, contrôler que le nombre de documents de chaque type soit suffisant ;
- **signaler le plus rapidement possible tout problème rencontré au numéro suivant :**

**Mme Nadine SOEUN
02/690.81.10**

Les directions veilleront à distribuer les documents aux enseignants quelques jours avant la passation de telle sorte que chacun puisse en prendre connaissance avec attention.

Les chefs d'établissement et les enseignants sont tenus de préserver **la confidentialité** du test jusqu'à la passation, conformément au décret du 2 juin 2006¹. En cas d'infraction, l'article 458 du code pénal s'applique.

La passation

La passation doit avoir lieu au cours de la **semaine du 08 au 12 octobre 2018**, sauf impossibilité matérielle. Dans ce cas, elle devra être organisée la semaine suivante et vous devrez prévenir le Service général du Pilotage du système éducatif au 02/690.81.10 (Madame Nadine Soeun).

L'organisation des séances de passation relève du chef d'établissement, pour l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la personne mandatée par le pouvoir organisateur (PO) pour l'enseignement subventionné. Celui-ci veillera au respect des consignes de passation en aménageant, si nécessaire, l'horaire des classes de manière à ce que les élèves disposent de deux périodes consécutives de 50 minutes.

¹ Article 17, §1^{er},

Dans l'idéal, la meilleure formule consiste à organiser la passation de l'épreuve dans toutes les classes au même moment, de telle sorte que les élèves ne s'échangent pas les réponses aux questions.

Le dossier de l'enseignant contient toutes les informations nécessaires à la passation, notamment les consignes à donner aux élèves.

Pour les élèves éprouvant des besoins spécifiques (dyslexie, dyspraxie, troubles de l'attention, troubles visuels, entre autres), les modalités de passation et la présentation de l'épreuve peuvent être aménagées par l'enseignant conformément à ce qui est fait habituellement en classe.

L'organisation des corrections

Les corrections seront idéalement effectuées collectivement par tous les professeurs concernés par ces évaluations. En vue de pouvoir organiser ces corrections collectives, le moment où cette opération aura lieu est laissé au choix du chef d'établissement, sous sa responsabilité. Néanmoins, les corrections devront être clôturées pour le **vendredi 19 octobre 2018 au plus tard**.

Si dans un établissement scolaire, ce délai ne peut être respecté, le chef d'établissement ou la personne mandatée par le PO organisera les corrections à un autre moment dans le courant de la semaine suivante et en informera le Service général du Pilotage du système éducatif.

Toutes les informations nécessaires à la correction des carnets figurent dans le dossier de l'enseignant.

La confidentialité des résultats des élèves et des écoles

Les établissements scolaires ne peuvent pas faire état des résultats de leurs élèves à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements. Toutes les personnes (enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs, conseillers pédagogiques) qui ont connaissance des résultats des élèves ou des écoles sont tenues au respect du secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du code pénal est d'application.

Résultats et commentaires

Les résultats aux évaluations externes sont établis par le Service général du Pilotage du système éducatif sur la base d'un échantillon représentatif de classes.

Pour constituer cet échantillon, le Service général du Pilotage du système éducatif doit disposer d'informations précises sur la composition des classes de 4^e année secondaire dans les établissements.

Vous trouverez ci-joint un formulaire à compléter et à renvoyer (par fax ou par mail) **au plus tard le 18 septembre 2018** à

Madame Nadine Soeun – AGE
Service général du Pilotage du système éducatif
Fax. : 02/600.09.28
nadine.soeun@cfwb.be

Les écoles faisant partie de l'échantillon en seront informées au cours de la semaine du 15 octobre 2018 et recevront les informations sur les modalités de renvoi à l'administration des résultats de leur(s) classe(s).

Les résultats de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront publiés dans le document intitulé « Résultats et commentaires » qui sera disponible sur le site www.enseignement.be au plus tôt en décembre 2018. Ces documents permettent aux chefs d'établissements et aux enseignants de situer les résultats de leurs élèves par rapport au niveau moyen des élèves de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais également par rapport aux résultats des élèves qui fréquentent une implantation bénéficiant ou non d'un encadrement différencié.

Les Pistes didactiques

Les constats extraits des résultats constituent une base de réflexion à l'élaboration de « Pistes didactiques ». Ce document a pour objectif d'apporter un soutien aux enseignants et aux équipes éducatives à travers des exemples d'activités concrètes et/ou démarches d'apprentissage à exploiter en classe, en vue d'amener tous les élèves à la maîtrise des compétences ciblées par l'évaluation.

Les membres du service général de l'inspection de même que les conseillers pédagogiques peuvent apporter leur appui aux enseignants et aux équipes éducatives dans l'analyse et dans l'exploitation des résultats des évaluations externes.

Pour votre information, tous les documents relatifs aux éditions précédentes des évaluations externes non certificatives sont disponible sur le site :

www.enseignement.be/evaluationsexternes

Je vous remercie d'avance de bien vouloir informer les enseignants concernés.
Merci également pour l'attention que vous accorderez à cette évaluation.

L'Administratrice générale,

Lise-Anne HANSE.

Évaluation externe non certificative – octobre 2018

Formulaire à compléter et à renvoyer (par fax ou par mail)
pour le **18 septembre 2018** au plus tard à
Madame Nadine Soeun – AGE
Service général du Pilotage du système éducatif
FAX : 02/600.09.28
nadine.soeun@cfwb.be

Numéro FASE de l'établissement : _____

Nom de l'établissement : _____

Adresse : _____

Personne de contact : _____

Tél. direct de la personne de contact : _____

Veillez mentionner la dénomination et le nombre d'élèves pour chaque classe de 4^e année secondaire visée par l'évaluation, le cas échéant des différentes implantations, de votre établissement.

	4^e année – technique et artistique de qualification et professionnelle (TQ/AQ/P)	
	Dénomination de la classe	Nombre d'élèves
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		